République Française
Département de La Réunion
COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

Tampon, le

23 OCT. 2025

Le Maire

à

Indivision NAYAGOM
Mairie du TAMPON
256 rue Hubert Delisle

97430 LE TAMPON

Dossier suivi par : Aurore VU-VAN s/c
Stéphanie HOARAU
Affaires juridiques et de la réglementation
Tél. : 0262578786
E-Mail : courrier@mairie-tampon.fr
N/REF : DAJR 03102025-AVV
LRAR

OBJET : Procédure contradictoire

Madame, Monsieur,

Mes services ont constaté l'absence d'entretien du terrain cadastré section BT numéro 33 situé au chemin Epidor Hoarau – Trois Mares – 97430 LE TAMPON.

L'état de votre propriété présente une atteinte grave à l'environnement et notamment des risques de prolifération de rats et de moustiques, vecteurs de maladies telles que la leptospirose, la dengue, le zika ….

C'est la raison pour laquelle, je vous mets en demeure, en application de l'article L.2213-25 du Code général des collectivités territoriales, d'exécuter les travaux de remise en état d'entretien du terrain dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la présente.

Faute de respecter la présente mise en demeure, je vous informe que j'envisage de prendre un arrêté vous enjoignant d'exécuter les travaux de remise en état du terrain à vos frais et à défaut d'exécution dans le délai imparti, de faire procéder d'office à leur exécution à vos frais ou à ceux de vos ayants droit.

Conformément aux dispositions de l'article L.122-1 du Code des relations entre le public et l'administration, je vous invite à présenter vos observations sur les mesures envisagées, telles que décrites ci-dessus, dans un délai de dix jours à compter de la réception de la présente, par courrier à l'adresse suivante :

Mairie du Tampon
Réglementation
256 rue Hubert Delisle
97430 Le Tampon

Vous pouvez adresser vos observations directement ou par les soins de votre conseil habituel. Vous pouvez également présenter des observations orales auprès du service désigné ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation de fonction
Le 3ème Adjoint



Charles Emile GONTHIER